



COMPTE-RENDU
Comité de Pilotage - Ville de TARBES
18 octobre 2016

Présents :

- La Préfète
- Le Directeur Académique
- La Secrétaire Générale de la Direction Académique
- Les IEN de Tarbes est et Tarbes ouest
- Le Maire de Tarbes
- L'Adjoint au Maire de Tarbes, responsable des affaires scolaires
- Les Représentants syndicaux (SE, SGEN et SNUIPP)
- Quelques collègues de 3 écoles tarbaises

Le DA a rappelé l'esprit du protocole en vigueur dans le 65. S'il s'agit d'un protocole lié à la zone montagne, Tarbes (qui représente 20 % des effectifs du département) ne doit pas être considéré comme « hors sol ».

Esprit du protocole : en étudiant très précisément la situation, sous réserve d'un travail méticuleux, on peut envisager de ne plus rendre d'emplois à la solidarité académique ou nationale. C'est un marché donnant - donnant. Selon le DA, gagner en qualité c'est gagner en égalité.

Toujours selon le DA, dans les petites structures il est difficile de décroisonner (« ce sont vos collègues qui le disent ») et de partir en formation.

Les critères qui sont officiellement retenus sont donc d'ordre qualitatifs, humains et liés à l'accessibilité, à la sécurité, aux transports et équipements.

La typologie ainsi dégagée fait apparaître qu'il y a de toutes petites structures auxquelles on ne peut pas toucher, et qu'à l'opposé on rencontre de grandes structures avec des mouvements d'effectifs qu'il faut accompagner. Et puis, au milieu, il y a d'autres écoles, comme à Tarbes.

Situation tarbaise :

- ville qui ne perd pas d'élèves
- 23,4 élèves par classe en moyenne

Donc, pas de fermetures ni d'ouvertures MAIS le DA constate des écarts importants : de 17 à 27,5 élèves par classe.

Tarbes a des écoles en « politique de la ville » et des écoles classées en REP. Hors, les effectifs les plus importants se retrouvent dans ces écoles. Il se demande donc comment retrouver un certain équilibre et de la mixité sociale pour que l'hétérogénéité soit acceptable.

Le Maire annonce un plan important de rénovation des écoles (infrastructures, remise à niveau, accessibilité, sûreté).

La Préfète aurait bloqué un projet d'architecte qui ne répondait pas à un cahier des charges pédagogique. Elle rappelle qu'il n'y a pas de subvention DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux) pour un regroupement de deux structures car il faut de la cohérence et elle ne veut pas de projets qui viseraient à détruire ce qui a été fait. De plus, les villes sont exclues de la cartographie du DETR mais il y a d'autres dispositifs dont elles peuvent bénéficier.

Le Maire rappelle que dans le passé une rénovation du groupe scolaire Daudet-Pasteur avait été faite et que l'année suivante il avait été fermé.

Le DA se lance alors dans une longue liste de remerciements au Maire de Tarbes (classes convention avec le conservatoire, sécurité routière, laïcité, piscine, arts et culture, projet chorale, infrastructures sportives) ...

M. CRASPAY considère qu'on tourne autour du pot. Il y a quelques années, il y avait eu une étude du tissu scolaire tarbais et les problèmes avaient déjà été posés. Les propositions n'étaient pas simples et ont été très mal perçues donc il n'y a pas eu de mise en oeuvre.

La rénovation de l'école Jean Macé commencera en 2017 ou en 2018 (pas très clair : le Maire et son adjoint ne semblent pas d'accord sur les dates ...). La directrice de l'école, présente au Copil,

demande que ce soit écrit car il y a eu trop de promesses dans le passé (15 ans que la rénovation est promise et que rien n'est fait).

Le Maire rétorque qu'ils seraient allés plus vite si « on ne lui avait pas piqué un million tous les ans » ?!?!?!?

L'adjoint au Maire ajoute que l'un des problèmes de certaines écoles tarbaises est que des populations difficiles se rajoutent à un public « normal » (qu'est-ce qu'un public « normal » ?). Pour lui, une des solutions serait plus de souplesse dans la carte scolaire afin que les directeurs puissent s'échanger quelques situations. Sur Jean Macé, il y a une concentration d'élèves allophones et d'élèves de familles non sédentaires et il n'y a donc plus du tout de mixité sociale.

Le Maire annonce que la rénovation de l'école Jean Macé coûtera 2 millions, auxquels il faut ajouter la somme d'1 million 600 000 pour toutes les écoles tarbaises sur 3 ans.

Le DA se félicite que les élèves non sédentarisés ne suivent plus ou beaucoup moins leur scolarité par le CNED et reviennent dans les classes.

L'Adjoint au Maire indique que les élèves non sédentarisés sont généralement répartis sur plusieurs écoles.

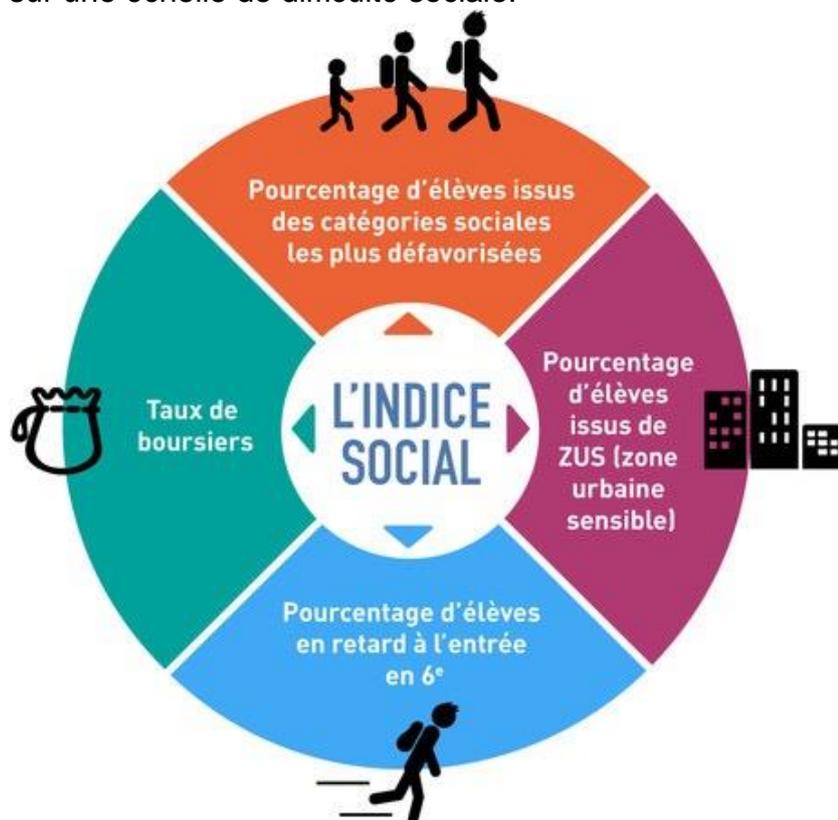
L'IEN Tarbes est indiqué que le schéma départemental des familles de voyageurs est en train d'être actualisé pour qu'ils ne soient pas systématiquement scolarisés sur Tarbes.

Une enseignante de l'école Ormeau Figarol pose la question de la scolarisation dans le privé et du lien avec la mixité sociale dans les écoles tarbaises. L'adjoint au Maire répond que les conditions sont beaucoup plus défavorables dans le privé ! Le DA quant à lui considère qu'il n'y a pas du tout de fuite dans le privé, seulement un effet de va et vient entre public et privé.

Classement en REP et politique de la ville. Les collègues des écoles Jean Macé et Ormeau Figarol voudraient que leurs écoles soient classées en REP.

Rappel classement en REP (site EN sur l'éducation Prioritaire) :

« C'est l'**indice social** créé par la DEPP qui est utilisé. Il est calculé sur la base de 4 paramètres de difficulté sociale dont on sait qu'ils impactent la réussite scolaire : taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^e. Il permet ainsi de classer l'ensemble des collèges sur une échelle de difficulté sociale.



Une carte convergente avec celle de la politique de la ville

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Ville ont travaillé en étroite collaboration pour la définition de leurs cartographies respectives.

Convergence ne signifie toutefois pas équivalence. Les indicateurs utilisés par l'Éducation nationale, notamment le taux de boursiers et le taux de PCS défavorisées, sont mieux corrélés aux résultats scolaires que le revenu médian du secteur, indicateur utilisé par la ville pour déterminer les quartiers prioritaires.

Un quartier connaissant une importante part de personnes âgées aux faibles revenus pourra donc faire partie des futurs quartiers prioritaires de la ville, sans que son collègue ou ses écoles ne soient en éducation prioritaire. »

Le DA a rappelé qu'il s'est battu pour que soit maintenue un REP sur notre département et que les écoles dans les quartiers « politique de la ville » bénéficient du dispositif « Plus de maitres que de classes ». Or, il ne s'agit pas de postes entiers sur une même école. S'il créé des postes à 100 % sur chaque école concernée, il devra fermer ailleurs ...

Les collègues qui se sont déplacés pour participer au Copil appartenant à seulement 3 écoles (4 avec la mienne) tarbaises différentes, les échanges ont donc beaucoup concerné les écoles en question. S'il était important de parler de ces écoles en particulier (travaux importants à prévoir, ...), et surtout de la particularité de l'école Jean Macé pour laquelle un CHSCT a même eu lieu avec des conclusions et des préconisations dont une attendons tous une prise en compte par la DA et la Mairie de Tarbes, il est tout de même dommage (mais compréhensible ... Cette première période a vraiment été éprouvante pour nous tous) que les collègues tarbais ne se soient pas déplacés plus nombreux (le Copil avait lieu dans une très grande salle de réunion ... Le DA s'attendant lui aussi à une participation beaucoup plus importante).

Pour conclure, il devrait donc y avoir ni ouverture ni fermeture pour les écoles de Tarbes. Mais peut-être le dispositif « Plus de maitres que de classes » devrait-il être non pas élargi (certaines écoles en REP n'en bénéficient toujours pas), mais augmenté dans au moins une des écoles qui en bénéficient déjà. A suivre, donc ...

Magali Laborde pour le Snuipp 65